



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 7 avril 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) - Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI, Guy ARMANET, Laurent PAPAZIAN, Pierre ORSINI, Philippe CIMINO, Marie-Dominique GIAMARCHI.

*Gilles SIMEONI se déporte, quitte la salle et ne participe ni à la discussion ni au vote.*

Nombre de membres composant le Bureau : 10

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

**Objet : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) - Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu le Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 02 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n°24/226CE de l'Assemblée de Corse en date du 15 mai 2024 portant approbation des modalités d'appel à candidature des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER Corse 2021-2027 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bastia en date du 18 juillet 2024 autorisant son Maire à répondre à l'AAC ITI ;

Vu la délibération du bureau de la CAB en date du 8 juillet 2024 autorisant la candidature ITI ;

Vu la validation par le Comité de Programmation Territorial en date du 12 novembre 2024, des stratégies ITI et de la liste d'opérations portées par la communauté d'agglomération de Bastia et de la commune de Bastia ;

Vu la délibération AC n° 24/158 de la Collectivité de Corse en date du 19 décembre 2024 approuvant la convention ;

Vu la délibération n° 2024/DEC/01/30 en date du 19 décembre 2024 de la commune de Bastia approuvant la convention ;

Vu la délibération n° 20241209-BUR-AG-000B-D'en date du 9 décembre 2024 de la communauté d'agglomération de Bastia approuvant la convention ;

Vu la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) conclue entre l'Autorité de gestion et l'Autorité urbaine, signée le 12 février 2025 ;

Vu le courrier du 7 octobre 2025 émanant de la Communauté d'Agglomération de Bastia, sollicitant la modification de la liste des opérations relevant de l'Objectif Spécifique 5.1 du programme ;

Vu le courrier du 03 novembre 2025 émanant de la Ville de Bastia, sollicitant la modification de la liste des opérations relevant de l'Objectif Spécifique 4.3 du programme ;

Vu la validation par le Comité de Coordination en date du 13 novembre 2025, des modifications de la liste d'opérations portées par la communauté d'agglomération de Bastia et de la commune de Bastia ;

Vu la délibération portant approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) - Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027 en date du 12 février 2026 de la commune de Bastia approuvant le présent avenant ;

**Objet : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) - Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027**

Considérant qu'afin de renforcer la cohérence et complémentarité des fonds européens avec les autres financements (nationaux, régionaux, infrarégionaux), la Collectivité de Corse, autorité de gestion du programme FEDER-FSE Corse, a souhaité engager auprès des agglomérations de Corse et communes urbaines intermédiaires, une démarche intégrée de développement urbain durable pour un développement équilibré du territoire insulaire ;

Considérant que le FEDER peut être mobilisé par les pôles urbains de Corse au moyen de la constitution d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) à la suite d'un appel à candidature lancé le 27 octobre 2023 ;

Considérant la candidature déposée le 30 septembre 2024 après approbation par délibérations du bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) du 8 juillet 2024 et du conseil municipal de Bastia du 18 juillet 2024 ;

Considérant la convention de mise en œuvre de l'ITI signée entre l'Autorité de Gestion (AG) des fonds européens (Collectivité de Corse) et notre territoire en tant qu'Autorité Urbaine (AU) porteuse de la stratégie les 27 janvier 2025 et 12 février 2025 après approbation par délibérations du bureau de la CAB du 9 décembre 2024, de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2024 et du conseil municipal de Bastia du 19 décembre 2024 ;

Considérant les objectifs mobilisés portent sur trois priorités :

- Priorité 3 : renforcer la mobilité durable.

Les actions projetées répondent à l'OS 2.8 : favoriser une mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.

- Priorité 4 : lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics, notamment la santé et l'éducation.

Les actions projetées répondent à l'OS 4.3 : favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenus et des groupes défavorisés au moyen de mesures intégrées, notamment le logement et les services sociaux.

- Priorité 5 : promouvoir et favoriser le développement économique et homogène du territoire.

Les actions projetées répondent à l'OS 5.1 : développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.

Considérant que la liste principale des opérations et les subventions sollicitées étaient les suivantes :

OS	OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF (HT)	FEDER SOLLICITÉ
2.8	Vieux-Port (MO + travaux)	1 018 000,00€	600 000,00€
		<i>sous-total OS 2.8</i>	<i>600 000,00€</i>
4.3	Site ancienne Grande Barre	1 900 000,00€	435 000,00€
4.3	Place du commerce	1 576 730,00€	700 000,00€
		<i>sous-total OS 4.3</i>	<i>1 135 000,00€</i>
5.1	Réhabilitation Théâtre de Bastia	20 841 651,00€	2 709 100,00€
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00€	279 000,00€
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00€	576 900,00€
5.1	Piscine du Fangu	1 165 000,00€	700 000,00€
		<i>sous-total OS 5.1</i>	<i>4 265 000,00€</i>
	<b>TOTAL</b>		<b>6 000 000,00€</b>

**Objet : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) - Programme Opérationnel Corse FEDER-FSE 2021-2027**

Considérant qu'une liste complémentaire a également été proposée ;

Considérant qu'un avenant, approuvé par le Comité de coordination en date du 13 novembre 2025, vise à modifier la liste des opérations inscrites à l'article 3 de la convention précitée, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ITI de la CAB et de la Commune de Bastia ;

Considérant que la liste principale des opérations et les subventions sollicitées sont modifiées comme suit :

OS	OPÉRATION	MONTANT ESTIMATIF (HT)	FEDER SOLLICITÉ
2.8	Vieux-Port (MOE travaux)	325 074,81€	130 029,92€
2.8	Vieux-Port (MOE études + travaux)	792 925,18€	475 755,11€
	<i>sous-total OS 2.8</i>		<i>605 785,03€</i>
4.3	Site ancienne Grande Barre	1 698 441,60€	217 553,28€
4.3	Place du commerce (lot n°1)	620 701,93€	496 561,54€
4.3	Place du commerce (lot n°2 et 3)	305 421,69€	152 574,78€
4.3	rue des Caroubiers / démolition bâtiment 36 A	2 266 420,00€	262 525,37€
	<i>sous-total OS 4.3</i>		<i>1 129 214,97€</i>
5.1	Réhabilitation Théâtre (dépollution)	870 700,00€	696 560,00€
5.1	Réhabilitation Théâtre (travaux + OPC)	20 431 207,17€	2 012 540,00€
5.1	Locaux port de Toga	465 000,00€	279 000,00€
5.1	COSEC Arinella	1 923 000,00€	576 900,00€
5.1	Stade Armand Cesari – phase III	1 165 000,00€	700 000,00€
	<i>sous-total OS 5.1</i>		<i>4 265 000,00€</i>
	<b>TOTAL</b>		<b>6 000 000,00€</b>

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

L'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré de la programmation 2021-2027 du FEDER ;

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*